

Objet : Programme Sports de nature 2013

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2012-12-08 du 18 décembre 2012 relative à l'ouverture du poste de chargé de projets sport de nature

Le Président expose que la Charte du Pnr des Baronnies Provençales prévoit que le Conseil Général de la Drôme contractualise son mode d'intervention avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

L'un des outils de mise en œuvre des orientations stratégiques du schéma départemental des Sports de Nature de la Drôme, est le passage de conventions d'animation territoriale avec des collectivités locales. A ce titre, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est retenu comme partenaire territorial relais de la stratégie départementale en matière de sports de nature (Schéma départemental des Sports de Nature). Le champ d'intervention du poste « chargé de sports de nature » intègre les objectifs communs que se sont fixés le CG26 et le SMBP en termes de sports de nature sur les « sports nature » identifiés par le département.

Les objectifs du programme « Sports de nature » sont les suivants :

- Faciliter et référencer la territorialisation de la politique Sports de Nature du Conseil Général de la Drôme dans le cadre de la préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
- Développer un service local aux porteurs de projets
- Structurer et qualifier l'offre de randonnées
- Organiser et promouvoir une pratique éco-responsable de l'escalade et du vol libre

Au titre de l'année 2013, en accord avec le Conseil Général de la Drôme, l'intervention du Syndicat Mixte portera sur :

- La mise en place d'une offre équestre itinérante dans les Baronnies Provençales par la création d'un « Tour équestre des Baronnies » en collaboration avec l'Espace Randonnée des Pays du Buëch. Ce produit mettra en lien un ensemble d'itinéraires de randonnée équestre avec un réseau d'hébergeurs spécialisés drômois et haut-alpins et permettra aux cavaliers de parcourir l'ensemble du territoire des Baronnies Provençales sous forme de randonnée équestre en itinérance sur plusieurs jours.
- La gestion durable des sites d'escalade des Baronnies Provençales. Le Syndicat Mixte est sollicité par des collectivités gestionnaires de sites pour mettre en place des éco-compteurs afin de mesurer et qualifier la fréquentation
- La réalisation "fiches oiseaux/habitats" escalade à partir de l'expérience menée sur Orpierre et en vue de son transfert comme outil de sensibilisation sur d'autres sites de pratique de l'escalade (Buis les Baronnies notamment)
- L'accompagnement de manifestations sportives : Championnat de France de parapente, Buisicyclette Trans Baronnies, Trail de la Paix, festival du film des sports de nature...
- La participation à la réalisation de fiches « Bons-Plans Cyclo » en partenariat avec le Conseil Général de la Drôme et la Communauté de Communes du Pays de Rémuzat (CCPR)
- L'animation du réseau territorial des acteurs des sports de nature

Afin de réaliser ce programme, au titre de l'année 2013, le Président propose de solliciter le Conseil Général de la Drôme selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Expertise Sports de Nature Animation et coordination territoriale	36 560 €	Conseil Général de la Drôme	30 600 €
Frais de déplacement	1 440 €		
Eco-compteurs sites escalade	5 000 €		
« Fiches oiseaux/habitats » escalade	2 000 €	SMBP (autofinancement)	20 400 €
Promotion itinéraire équestre « Tour des Baronnies Provençales »	6 000 €		
TOTAL	51 000 €	TOTAL	51 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement proposé
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD